



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE CYCLISME DE LA RÉUNION

SAMEDI 17 FEVRIER 2018

SALLE GRAND LARGE

Au CREPS - Saint-Paul

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Régional de Cyclisme tiendra son **Assemblée Générale Ordinaire** le :

Samedi 17 Février 2018 à 14h30

Au C.R.E.P.S. de Saint Paul - Salle Grand Large.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 8 Décembre 2017
- Rapport Moral – Adoption du Rapport Moral
- Rapport d'Activités des différentes Commissions
- Rapport Financier :
 - Présentation des Comptes Financiers de l'exercice 2017
 - Rapport du Commissaire aux Comptes
 - Vote du Rapport Financier
- Election des Membres aux sièges vacants du Comité Directeur par les délégués des clubs et proclamation des résultats
- Questions diverses

Saint-Paul, le 21 Décembre 2017

Le Président,

S. HENAFF.



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

Monsieur le Président
du Comité Régional de Cyclisme
de la Réunion

Saint Paul, le 21 Décembre 2017

Mesdames et Messieurs, cher(e)s président(e)s de club,

Le Comité lance un appel à candidatures afin de pourvoir trois sièges au sein de notre assemblée dirigeante. En effet des indisponibilités déclarées et reconnues de fait ont laissées libre trois sièges dans les Collèges Général, Femme Et Loisir.

Dans cette période de mise en place d'une dynamique nécessaire à notre Comité pour s'adapter aux divers changements dans la pratique de notre sport, il devient nécessaire d'avoir au sein du Comité une équipe motivée et disponible pour assurer ce changement.

C'est en ce sens que je fais appel aux bonnes volontés pour venir nous accompagner dans la mise en œuvre de notre plan de développement pour les années à venir.

Quel sera le rôle de chacun des membres postulant à ces trois sièges :

Au Collège Femme, cela s'entend il s'agit de promouvoir le vélo au féminin, c'est-à-dire proposer des actions, les valoriser dans le but de développer une nouvelle vision du cyclisme auprès des filles et femmes de toutes âges.

Au Collège Loisirs, c'est avant tout d'aborder le vélo sous sa forme sport santé auprès des non licenciés et amateurs afin de promouvoir le vélo sous des formes ludiques, conviviales et de rassemblement.

Enfin pour le Collège Général, nous avons besoin d'une personne pour nous aider à concrétiser notre plan de développement, cela signifie d'être en mesure de se projeter sur l'avenir, de proposer et de nous accompagner dans la rédaction de ce plan en vue de la mise en avant d'une convention avec nos instances fédérales et régionales.

Bien entendu, les candidatures sont libres, mais je souhaiterai que celle ci soit accompagnées d'une profession de foi permettant à tous nos adhérents d'élire les profils qui correspondront le mieux aux attentes du Comité et des pratiquants pour les actions que nous auront à mener.

Je vous remercie d'avance de vos candidatures que nous attendons avec beaucoup d'intérêt pour que notre Comité ne passe pas à côté des opportunités de développement qui se présentent à nous.

Avec toutes mes salutations sportives.

Le Président,

S. HENAFF.



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

LE COMITE REGIONAL DE CYCLISME

- ❖ Son rôle est de développer et promouvoir les activités du cyclisme sous toutes ses formes sur l'ensemble de son territoire.
- ❖ Un comité régional se gère un peu comme une entreprise avec du personnel salarié chargé de la partie administrative et des élus bénévoles (au nombre de 15 pour la Réunion).
- ❖ Les bénévoles occupent diverses fonctions de coordination et de gestion du Comité (au sein du bureau directeur) et au sein des commissions.

LE COMITE DIRECTEUR

- ❖ Il se réunit en général une fois par trimestre ou en tant que de besoin.
- ❖ C'est le président qui convoque le Comité Directeur.
- ❖ Tout membre du Comité Directeur ayant manqué, sans excuse valable, au moins trois séances consécutives, perd sa qualité de membre.
- ❖ Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale.
- ❖ La durée du mandat est de 4 ans et sont rééligibles.
- ❖ Le nombre et le mode de renouvellement de ses membres sont régis par les statuts.
- ❖ En cas de vacance de poste, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur relève définitive par l'assemblée générale suivante.

LES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

LEUR FONCTION EST BENEVOLE

- ❖ Le bénévolat est le fait de participer à la gestion ou à l'animation d'une association sans en attendre de contreparties financières ou matérielles. Le bénévole n'a pas de lien de subordination avec les dirigeants de l'association et n'a droit à aucune rémunération. Néanmoins, il peut percevoir des remboursements de frais sur présentation de justificatifs

ÊTRE MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR DEMANDE

- ❖ De la disponibilité
 - ❖ De la rigueur
 - ❖ De l'implication
- ❖ Garants du respect de la réglementation fédérale sur leur territoire, ils doivent aussi veiller à la bonne organisation des épreuves officielles se déroulant sous l'égide de la fédération.
 - ❖ Parmi leurs moyens d'action, ils disposent outre l'organisation de compétitions, l'enregistrement des licences, l'organisation de sélections régionales, de cours de stages et examens fédéraux ainsi que la possibilité de publier un bulletin officiel.
 - ❖ Ils ont pour objet des tâches bien précises, dans le cadre des statuts et règlements de la fédération. Par ailleurs le règlement intérieur de la fédération stipule qu'ils ont pour vocation de "contribuer aux activités de promotion, de prospection, et sont chargés de toute démarche de nature à encourager la pratique du sport cycliste, et particulièrement de la compétition."

POUR ÊTRE ELLIGIBLE AU COMITE DIRECTEUR

- ❖ Être licencié à la FFC depuis au moins 12 mois et possédant une licence 2018
- ❖ Avoir 18 ans révolus
- ❖ Être membre d'une association ayant son siège sur le territoire du Comité Régional de Cyclisme de la Réunion
- ❖ Être de nationalité française et jouissant de ses droits civiques
- ❖ Ou de nationalité étrangère, à condition de ne pas avoir été condamné à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales
- ❖ Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif
- ❖ Sauf justification les candidats doivent être présents lors de l'assemblée générale chargée de procéder à l'élection

L'ELECTION AU COMITE DIRECTEUR SE FAIT AU SEIN DE L'UN DES COLLEGES SUIVANTS :
(Un collège étant un regroupement de personnes exerçant la même fonction)

COLLEGE	CONDITION PARTICULIERE	NOMBRE DE POSTE A POURVOIR
Collège Général	Aucune	1
Collège VTT	Aucune	0
Collège BMX	Aucune	0
Collège des Femmes	Licencié Féminin	1
Collège Loisir	Être titulaire d'une licence de Loisir	1
Collège Médecin	Être Médecin	0

- Sous peine d'irrecevabilité de la candidature, on ne peut se porter candidat qu'au titre d'un seul collège.
- L'élection a lieu, dans chaque collège, au scrutin plurinominal majoritaire à un tour.
- Elle se déroule à bulletin secret.
- Les bulletins de vote présentent, dans chaque collège, la liste des candidats par ordre alphabétique avec pour seules autres indications, éventuellement la mention "sortant" ainsi que le ou les mandats détenus par les candidats au sein des organes fédéraux, internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux du cyclisme.
- Les électeurs rayent sur leur bulletin de vote, dans chaque collège, autant de noms qu'ils le souhaitent. Il ne doit rester, au maximum et dans chaque collège, autant de noms non rayés qu'il y a de postes à pourvoir.
- Les électeurs sont uniquement les délégués des clubs affiliés FFC élus à l'Assemblée Générale de leur club d'appartenance.
- Dans chaque collège réservé et dans le collège général, les candidats ayant obtenu le plus de suffrages sont déclarés élus dans la limite du nombre de poste à pourvoir.
- Les candidats au titre d'un collège réservé et non élus dans ce collège ne sont pas reversés dans le collège général ou dans un autre collège réservé, quel que soit le nombre de suffrages obtenus.
- Dans le cas où un nombre insuffisant de candidat rendrait impossible de pourvoir à l'ensemble des sièges au titre de l'un ou l'autre des collèges, le ou les sièges en cause restent vacants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui procède à leur attribution dans les mêmes formes.

LA FICHE OFFICIELLE DU CRCR PRECISE LES MODALITES DE CANDIDATURE

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT UTILISER LE FORMULAIRE Fourni PAR LE COMITE REGIONAL DE CYCLISME DE LA REUNION

LE NOM DU COLLEGE DANS LEQUEL VOUS POSTULEZ DOIT ÊTRE INSCRIT A LA MAIN ET LISIBLE

LA CANDIDATURE DOIT ÊTRE ENVOYEE OU DEPOSEE AVANT LE MERCREDI 17 JANVIER 2018 MINUIT SOUS PLI

SCELLE AU : COMITE REGIONAL DE CYCLISME 177 CHAUSSEE ROYALE RESIDENCE LA CHAPELLE 97460 SAINT-PAUL

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT NOTEZ SUR L'ENVELOPPE :

« CANDIDATURE A L'ELECTION AU COMITE DIRECTEUR »

SI VOUS AVEZ LA MOINDRE QUESTION N'HESITEZ PAS A CONTACTER LE SECRETARIAT



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 17 FEVRIER 2018

ELECTION AU COMITE DIRECTEUR

FICHE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e),
 NOM :
 Prénom :
 Né(e) le :
 A :
 CLUB :

Type et catégorie de licence:
 N° de licence :
 Adresse personnelle :
 Code Postal :
 Ville :

Titulaire d'une licence FFC 2018,

Déclare faire acte de candidature à l'élection du Comité Directeur du Comité Régional de Cyclisme de la Réunion, qui se déroulera le Samedi 17 Février 2018, dans le Collège suivant (voir liste des collèges dans le tableau ci-dessous) :

MENTION MANUSCRITE OBLIGATOIRE 

COLLEGE	CONDITION PARTICULIERE	NOMBRE DE POSTE A POURVOIR
Collège Général	Aucune	1
Collège VTT	Aucune	0
Collège BMX	Aucune	0
Collège des Femmes	Licencié Féminin	1
Collège Loisir	Être titulaire d'une licence de Loisir	1
Collège Médecin	Être Médecin	0

- Sous peine de non recevabilité de la candidature, on ne peut se porter candidat qu'au titre d'un seul collège.
- Les candidatures devront être adressées au Comité Régional de Cyclisme de la Réunion au plus tard le **Mercredi 17 Janvier 2018 (délai de rigueur)** elles devront être exprimées à **titre individuel, par écrit, sous pli cacheté, sur la présente fiche officielle du Comité Régional de Cyclisme, déposées ou postées (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :**

COMITE REGIONAL DE CYCLISME DE LA REUNION

MENTION OBLIGATOIRE → CANDIDATURE ELECTION COMITE DIRECTEUR 2018
A NOTER SUR L'ENVELOPPE

177, CHAUSSEE ROYALE
 RESIDENCE LA CHAPELLE
 97460 SAINT-PAUL

- **Sous peine de non recevabilité**, la candidature doit **obligatoirement** contenir l'indication du Collège au titre duquel la personne se porte candidate.
- Les membres du Comité Directeur du Comité Régional de Cyclisme sont élus pour 4 ans.
- Seules peuvent être élues au Comité Directeur les personnes âgées, au jour des élections, d'**au moins 18 ans et licenciés à la F.F.C. depuis au moins 12 mois.**

Je certifie sur l'honneur jouir de mes droits civiques.

Fait à
 Le

Signature :

A RETOURNER AU COMITE REGIONAL DE CYCLISME DE LA REUNION AU PLUS TARD LE MERCREDI 17 JANVIER 2018